



COMMISSION DISTRICT DE L'ARBITRAGE

TUTORAT / OBSERVATION U15 SAISON 2026/2027

Les consignes développées ci-dessous ont pour objectif de permettre une uniformisation de la mission d'accompagnateur. Si notre fonction représente une tâche délicate mais ô combien passionnante, elle nécessite en contrepartie des règles à appliquer et des devoirs à respecter. Il en va en effet de notre crédibilité envers toutes les composantes du football et de l'arbitrage en particulier.

1 – LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Il est fondamental de se présenter aux 2 entraîneurs pour leur expliquer votre fonction et de leur rappeler de faire preuve d'indulgence sur la prestation arbitrale. Le jeune officiel est en formation pratique (tutorat ou observation).

La fonction d'accompagnateur s'apparente désormais à une fonction de formateur. Elle doit apporter des conseils à notre arbitre pour que ce dernier améliore la qualité de son arbitrage sur les prochains matchs.

L'accompagnateur est là pour mettre en évidence les points à améliorer et poser des questions sur telle ou telle situation de jeu, son origine et s'interroger sur le comment faire pour éviter qu'une telle erreur se reproduise.

L'accompagnateur- formateur ne justifie pas forcément son jugement mais essaie avec le jeune arbitre de détecter la raison du problème en y apportant éventuellement une solution ou une réponse.

Le détecteur doit surtout évaluer le potentiel d'évolution du jeune arbitre qui très souvent est dans ses premiers matchs de fonction et donc en apprentissage. Il doit surtout être en capacité de mesurer son investissement et sa motivation pour l'arbitrage à travers des questions simples dans l'approche d'avant- match (quelles sont tes difficultés rencontrées, es-tu joueur également, quelles sont tes sensations, quels sont tes objectifs dans l'arbitrage etc ...).

La fonction d'un accompagnateur est très importante. Nous avons tous un rôle à jouer en gardant un droit de réserve et de discrétion en toutes circonstances et en continuant

à œuvrer dans le même sens pour la qualité de l'arbitrage dans le respect de nos propres consignes.

Tous ces efforts doivent enfin concourir à la poursuite de l'amélioration qualitative de notre arbitrage départemental et de permettre à la commission de détecter les meilleurs éléments. C'est en tout cas le souhait de ceux qui nous délèguent leur confiance avec l'objectif de promouvoir nos jeunes arbitres à un niveau supérieur.

2 – LA GRILLE D'EVALUATION

Pour rappel, ce formulaire (= rapport d'observation) s'articule toujours autour de QUATRE grandes compétences attendues chez un arbitre :

- 1/ Compétences Physiques = qualités athlétiques
- 2/ Compétences Techniques = application des lois du jeu, lecture du jeu, ...
- 3/ Compétences Disciplinaires = usage des sanctions disciplinaires
- 4/ Compétences de Management = autorité, direction du match, personnalité.

Pour chacune de ces compétences, sont listés plusieurs items que l'observateur devra apprécier en cochant l'une des quatre cases proposée correspondant aux qualificatifs suivants :

- Point Fort (PF) = excellence
- Qualité Acquis (QA) = conforme
- Point à Améliorer (PA) = moyen (conseils formulés)
- Manquement Significatif (MS) = insuffisance (carences avérées)

Pour les croix portées en qualité acquise, il n'y a pas de commentaires à rédiger dans le chapitre correspondant (cela élimine du coup les commentaires habituels « bonne condition physique », « bonne application des lois du jeu », « bonne autorité ») ! Néanmoins, s'il ne se passe rien au match, et que vos seules croix sont portées dans la case « QA », vous devez rédiger quelques commentaires !

A l'inverse, pour les autres qualificatifs « PF », « PA », « MS », le commentaire justifiant cette croix est IMPERATIF dans la rubrique « constats et conseils » !

La conclusion du rapport d'observation se décompose dorénavant en 3 parties :

- 1/ Une appréciation générale
- 2/ Des points forts ou qualités relevées (2 à 3) reprenant de façon synthétique les commentaires effectués supra
- 3/ Des points à améliorer (2 à 3) reprenant de façon synthétique les commentaires effectués supra !

Elle se décompose en 3 parties :

- La première partie évalue l'attitude générale du jeune arbitre accompagné, savoir s'il véhicule une bonne image de l'arbitrage (sa ponctualité, sa tenue et son comportement tout au long de la rencontre.
- La deuxième partie axée sur la partie technique de son arbitrage, où l'on fera une évaluation de la condition physique du jeune arbitre, de ses placements, de la bonne application du règlement et de sa gestion disciplinaire du match. Il est important de savoir si notre jeune arbitre comprend bien le sens du jeu et s'il détecte bien les fautes en fonction de leur gravité.
- La troisième partie doit permettre aux accompagnateurs de choisir une appréciation générale du jeune arbitre parmi les quatre suivantes :
 - **Le jeune arbitre a subi le match**, c'est-à-dire, son arbitrage comprend trop de carences d'ordre techniques ou/et son attitude est négative ou/et ses décisions ont pesé sur le résultat de façon négative
 - **Le jeune arbitre a globalement bien dirigé la rencontre** malgré quelques lacunes sans influence sur le résultat. Son attitude est plutôt positive mais notre jeune officiel doit encore faire des efforts pour mieux maîtriser les débats.
 - **Le jeune arbitre a très bien maîtrisé la rencontre.** Sa prestation est plutôt encourageante mais il manque encore un petit quelque chose pour prétendre à officier dans la catégorie supérieure (technique, sa personnalité à affirmer...)
 - **Le jeune arbitre a excellemment maîtrisé la rencontre. Dans cette situation son attitude générale et ses compétences techniques peuvent lui prétendre d'arbitrer dans la catégorie des U17.**

3 – CONSIGNES D'APPRECIATION

Ces consignes sont bien entendu données à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modulations en fonction des critères d'appréciation laissés à la discrétion des observateurs. Elles s'entendent dans un raisonnement global avec souci de coller à la vérité du terrain sans états d'âme !

Bien penser qu'un « cadeau » fait à un jeune arbitre l'est au détriment d'un autre !!!

3.1 – Présentation et tenue des jeunes arbitres

Ce paragraphe concerne le chapitre « Personnalité et Management » de la grille d'observation et l'item « Relationnel avec le délégué, les dirigeants, les capitaines, les joueurs, l'observateur » !!

Comme cela a été annoncé aux arbitres et jeunes arbitres, les arbitres dont la tenue, le comportement ne sont pas conformes aux obligations liées à la fonction seront **pénalisés et la case « PA » ou « MS » doit être cochée.**

Par tenue, il faut entendre la tenue civile et sportive. Exemples : un jeune arbitre qui arrive débraillé au stade ou dans une tenue civile relevant de la vilaine dégaine doit être pénalisé par un retrait de points, idem pour un jeune arbitre qui fume avant le match dans les vestiaires ou à la buvette. Enfin, un jeune arbitre arborant une tenue pouvant être assimilée à des signes extérieurs d'ordre politique, religieux, professionnel ou syndical devra également être pénalisé.

Un jeune arbitre qui officie avec un équipement sportif désuet ou sale doit être également pénalisé par un retrait de points (ex : chemise ou short d'arbitres datant de 10 ans, chaussures sales,...)

Egalement, les jeunes arbitres doivent, en toutes circonstances, afficher une image de sportif et ne peuvent de ce fait s'exonérer des règles élémentaires d'hygiène et notamment l'obligation de prendre une douche après l'effort physique !

Tout jeune arbitre ne respectant pas cette obligation, doit aussi être pénalisé et la case « MS » doit être cochée dans l'item « Relationnel avec le délégué, les dirigeants ... »)

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que le port de l'écusson est obligatoire. Toute absence relève également d'un Manquement Significatif !!

3.2 – Arrivée tardive des jeunes arbitres

Ce paragraphe concerne le chapitre « Personnalité et Management » de la grille d'observation et l'item « Devoirs administratifs » !!

Rappel de la règle : les jeunes arbitres doivent arriver une heure avant le coup d'envoi afin d'accomplir leurs préliminaires dans de bonnes conditions

Les jeunes arbitres qui arrivent entre moins d'une heure à l'avance mais 30 minutes au moins avant le coup d'envoi doivent être pénalisés et la case « PA » doit être cochée !

Les jeunes arbitres qui arrivent moins de 30 minutes avant le coup d'envoi doivent être pénalisés et faire l'objet d'un rapport complémentaire à la Commission de l'Arbitrage. La case « MS » doit être cochée.

Cette pénalisation reste à l'appréciation du détecteur qui jugera du bien- fondé ou pas des explications fournies par le jeune arbitre retardataire !

3.3 – Formalités administratives

Ce paragraphe concerne le chapitre « Personnalité et Management » de la grille d'observation et l'item « Devoirs administratifs » !!

Sans s'immiscer dans la rédaction de la Feuille de Match Informatisée (FMI), le détecteur doit cependant jeter un œil à celle-ci en s'assurant de son bon remplissage.

Notamment, il voudra bien veiller à ce qu'en regard des noms des remplaçants, la mention « n'a pas participé à la rencontre » soit bien renseignée si ceux-ci ne sont pas effectivement entrés en jeu. Il devra en outre s'assurer que les codes à utiliser pour les motifs d'avertissement et d'exclusion saisis sur la FMI soient conformes.

En cas de manquements relevés, le détecteur devra pénaliser le jeune arbitre et **cocher la case « PA »**.

4 – COMPORTEMENT DES DETECTEURS - ACCOMPAGNATEURS

4.1– Fonction officielle

Les détecteurs (officiels) des jeunes arbitres U15 sont nommés directement en plénière de la Commission District de l'Arbitrage et validés par le comité directeur.

La validation de ces listes par ailleurs diffusées sur le site internet du DIF confère à la fonction un caractère officiel vis-à-vis des instances et des clubs, et valorise de facto la fonction d'observateurs d'arbitres ou jeunes arbitres (dispositions par ailleurs prévues au Statut de l'Arbitrage).

En contrepartie, les détecteurs ont des devoirs et des obligations dans le cadre de la mission confiée et doivent, à cet effet, signer une charte déontologique. **Ils ne doivent d'aucune façon ou d'aucune manière intervenir dans le déroulement d'un match sauf dans le cas express où la sécurité de l'arbitre ou des arbitres est menacée.**

A tout le moins, ils ont l'obligation d'établir un rapport en cas d'incidents ou dysfonctionnements coupables dont ils sont témoins aux Commissions ad hoc.

Rappel : il est interdit d'observer un jeune arbitre sur un match où le détecteur a un lien avec l'un des clubs en présence (licence dans ce club par exemple, lien de parenté avec dirigeants d'un des clubs en présence,...).

La NEUTRALITE doit guider votre mission en toutes circonstances afin que votre rapport d'observation ne soit remis en cause par l'arbitre ou jeune arbitre observé.

4.2– Désignations des détecteurs

Elles sont effectuées par Laurent SAINT ALBIN ou Patrick SPARAPANO. Elles sont saisies hebdomadairement sur Foot 2000.

Elles sont consultables à partir de deux modes de communication :

- Sur Internet via MON COMPTEFFF (<http://www.fff.fr>) – accès individualisé à créer (code = numéro de licence et mot de passe personnel). Possibilité de saisir également ses propres indisponibilités. Nouvelle appellation Portail Des Officiels (PDO) by FFF !
- Site du DIF

En cas d'anomalies dans la consultation des désignations, n'hésitez pas à entrer en contact avec vos Responsables avant de vous déplacer.

Les détecteurs doivent saisir leurs indisponibilités dans leur espace désignations via leur compte créé sous MyFFF. Aucune indisponibilité n'est prise en compte par les Responsables des observations.

4.3– Tenue, Attitude, Comportement

Tout en vous rappelant que les faits et gestes des détecteurs peuvent être épiés, il importe donc que :

- ☛ la tenue civile soit irréprochable (il faut véhiculer une bonne image de l'arbitrage)

☛ en cas d'observation inopinée (arbitre non informé car observation non annoncée préalablement) : le détecteur est tenu d'arriver au stade une heure avant le coup d'envoi afin de vérifier l'heure d'arrivée de l'arbitre et de se présenter à celui-ci à son vestiaire 30 minutes avant le début du match.

☛ les détecteurs sont tenus d'arriver au stade au moins une demi- heure avant le coup d'envoi et doivent se présenter au jeune arbitre ainsi qu'aux dirigeants en présence le cas échéant. En cas de besoin, ils devront l'aider dans ses tâches administratives d'avant match avec beaucoup de tact notamment en présence des dirigeants

☛ les détecteurs restent dans leur rôle technique en n'intervenant pas dans le jeu ou sur d'éventuelles décisions qui incombent aux arbitres et délégués officiels (s'il y en a un de désigné). **Le seul cas où le détecteur doit pénétrer sur le terrain reste celui où la sécurité des officiels est menacée !**

☛ les détecteurs doivent prendre des notes et relever tous les faits de jeu importants du match ainsi que la minute afin de pouvoir établir une synthèse correcte en fin de rencontre. Ils doivent également relever les points négatifs et positifs de la prestation afin de faciliter leur analyse d'après –match (adapter son placement autour du stade en fonction des circonstances. Si le stade dispose d'une tribune : s'asseoir dans celle-ci à la hauteur de la ligne médiane). La concentration totale sur le match et le jeune arbitre observé sont indispensables afin de produire une analyse cohérente de la prestation de l'arbitre et un rapport précis.

Rappel : il est interdit au détecteur de S'ASSEOIR SUR LE BANC DE TOUCHE DU DELEGUE et/ou d'observer en faisant le tour du terrain !! Sauf problème majeur et grave, le détecteur ne va pas voir le jeune arbitre à la mi-temps !

☛ à la fin du match, le détecteur prend quelques minutes pour relire ses notes et dresser une rapide synthèse de celles-ci afin de préparer la discussion à venir avec le jeune arbitre

☛ le détecteur n'intervient dans les vestiaires qu'après que les formalités administratives (y compris pour la mise en place de la Feuille de Match Informatisée) soient accomplies par les officiels (arbitres et délégués inclus) et après avoir laissé l'arbitre reprendre ses esprits surtout si le match a été difficile. **Son intervention se fait en la SEULE PRESENCE DU JEUNE ARBITRE (toute autre personne, collègue ou délégué officiel, fusse-t-elle un ancien arbitre ne doit pas rester dans le vestiaire).**

4.4 – Synthèse d'après- match

Cette synthèse délivrée sous forme de commentaire global doit se décliner de la manière suivante :

1 - Bonne ou mauvaise décision ayant une influence conséquente sur le déroulement de la rencontre (penalty, faute en dehors ou dans la surface, hors jeu ou pas) : l'arbitre a-t-il faussé le résultat de la rencontre ?

2 – Condition Physique / Placements et Déplacements

3 – Lois du jeu (bagage technique) notamment gestion bancs de touche, équipement des joueurs, exécution CF, CPR....

4 – Contrôle du match (rappels à l'ordre / cartons jaunes / cartons rouges) : les décisions administratives prises sont-elles justes, pertinentes et de nature à contrôler le jeu et les joueurs ?

5 – Attitude / Personnalité / Signalisation

La grille d'évaluation peut être décortiquée rubrique par rubrique et ligne par ligne à cet instant.

Modalités de déroulement de la synthèse :

- ☛ Le détecteur doit mettre le jeune arbitre à l'aise
- ☛ Le détecteur doit formuler des remarques essentielles et ne garder les détails que pour la fin de son intervention. Aborder les points forts et les points faibles qu'il faudra travailler pour les prestations futures.
- ☛ Le détecteur doit parler clairement et **être sûr de ses jugements**. Le doute doit bénéficier au jeune arbitre si vous étiez mal placé sur une action mais ne pas hésiter à lui demander ce qu'il a sifflé ou il a vu.
- ☛ Le détecteur doit s'engager et conclure en évaluant la prestation de l'arbitre tout en se gardant une marge de manœuvre afin de ne pas être prisonnier de son commentaire lors de l'établissement de la grille de notation. En revanche, s'il n'y a pas de doute pour qualifier la prestation fournie (excellente, très bonne, bonne, moyenne, mauvaise...), ne pas hésiter à le dire au jeune arbitre.
- ☛ Le détecteur doit encourager le jeune arbitre et doit faire preuve de pédagogie dans son approche afin que le jeune arbitre ait toujours l'envie de poursuivre dans sa fonction.

4.5 – Obligations administratives

- ☛ Le détecteur doit aussi alerter le responsable du secteur des jeunes arbitres à défaut le Responsable des détections en cas de prestation d'un jeune arbitre particulièrement négative indigne de la fonction. Cette alerte peut prendre la forme d'un appel téléphonique dans un premier temps complété d'un rapport circonstancié ou tout simplement par l'envoi d'un rapport complémentaire détaillé. A l'inverse, **une prestation particulièrement brillante d'un jeune arbitre dont vous sentez le potentiel doit également faire l'objet d'un rapport dans les mêmes conditions**.
- ☛ Le détecteur doit enfin effectuer des rapports complémentaires dans les cas suivants. Ces rapports sont à adresser aux Commissions Compétentes au siège du District :
 - réserves pour faute technique (CDA)

- incidents graves (arrêt du match, envahissement de terrain, bagarre générale,...) (Commission de Discipline avec une copie transmise à la CDA)
- arrivée tardive du jeune arbitre ou comportement non conforme avec les obligations liées à la fonction (CDA)
- blessure du jeune arbitre (CDA)
- cas particuliers rencontrés au cours d'une rencontre

Le détecteur est un témoin officiel neutre. Son rapport, en cas d'incidents, intéresse la Commission de Discipline. Il devra répondre à d'éventuelles convocations des Commissions de Discipline et d'Appel.

CONCLUSION

La finalité des détecteurs est très importante car elle doit permettre :

- Un meilleur suivi de nos jeunes arbitres dans la catégorie U15, ce qui doit permettre à la CDA de mieux détecter les meilleurs éléments, pour ensuite les orienter vers l'échelon régional en les préparant à l'examen de Ligue.
- De mieux pérenniser notre effectif officiant en catégorie U15.

La CDA vous souhaite une bonne saison et vous remercie par avance de votre dévouement pour cette action valorisante et primordiale au service de l'arbitrage et de la détection de nos meilleurs jeunes arbitres en favorisant leur promotion.

En cas de compléments d'information ou de soucis techniques rencontrés lors des missions de détecteurs, avant de rédiger votre rapport, n'hésitez pas à contacter Laurent ou Patrick :

Le tuteur doit rester en contact téléphonique sur toute la saison avec l'arbitre pour faire un point régulièrement (et inversement).

MERCI DE VOTRE IMPLICATION ET DE VOTRE DEVOUEMENT

BONNE SAISON A TOUS